

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023**

### **01 - APPEL NOMINAL ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Présents :** Mme DECHELETTE Aurélie, M. DUBOUIS Gilles, Mme GRIZARD Justine, Mme LABROSSE Françoise, M. MATHON Jean-Louis, M. MATRAY Jean-Luc, M. MERCIER Gaylord, Mme MURARD Annie, M. PERRIER René, Mme PIOT Patricia, Mme POLLOCE Sophie, M. VERMOREL Pascal.

**Absents :** M. COMBY Kévin (a donné pouvoir à M. VERMOREL Pascal), Mme MONTANES Véronique (a donné pouvoir à Mme MURARD Annie), M. SIMOND Gérard (a donné pouvoir à M. PERRIER René).

**Secrétaire de séance :** M. PERRIER René

### **02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **03 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 30**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **04 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Le Maire présente toute l'exécution budgétaire 2022 ainsi que les données du compte de gestion. Il indique la concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2022 et cède la parole à Monsieur René PERRIER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Sous la présidence de Monsieur PERRIER, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 du budget de la commune qui s'établit ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
Total dépenses	1 249 908.36 €
Total recettes	1 531 325.73 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>281 417.37 €</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
Total dépenses	519 478.87 €
Total recettes	369 405.69 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-150 073.18 €</b>

#### **BUDGETS ANNEXES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

##### **ASSAINISSEMENT**

###### **Exploitation**

Dépenses : 60 821.87 €  
Recettes : 83 872.83 €  
**Résultat 23 050.96 €**

###### **Investissement**

Dépenses : 42 307.93 €  
Recettes : 68 189.69 €  
**Résultat 25 881.76 €**

##### **EAU**

###### **Exploitation**

Dépenses : 109 718.66 €  
Recettes : 140 353.06 €  
**Résultat 30 634.40 €**

###### **Investissement**

Dépenses : 152 528.73 €  
Recettes : 178 616.72 €  
**Résultat 26 087.99 €**

**TRANSPORTS SCOLAIRES****Fonctionnement**

Dépenses :	13 500.07 €
Recettes :	16 142.53 €
<b>Résultat</b>	<b>2 642.46 €</b>

**Investissement**

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	20 592.60 €
<b>Résultat</b>	<b>20 592.60 €</b>

**RESEAU DE CHALEUR**

Exploitation dépenses : 79 703.30 €      Exploitation recettes : 74 915.75 €

**Résultat : - 4 787.55 €**

**FORETS SECTIONALES :****LAFOND/BARLIERE**

Exploitation dépenses : 5 019.25 €      Exploitation recettes : 853.48 €

**Résultat : - 4 165.77 €**

**NOAILLY/LAFOND**

Exploitation dépenses : 663.90 €      Exploitation recettes : 0.00 €

**Résultat : - 663.90 €**

**TREMONTET/LA CHADELLE**

Exploitation dépenses : 1 746.13 €      Exploitation recettes : 3 840.00 €

**Résultat : 2 093.87 €**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**05 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Solde d'investissement de l'exercice	2022	-	150 073.18 €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur 2022	2022	-	138 198.35 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2023	-	<b>288 271.53 €</b>
RAR Recettes			103 351.26 €
RAR Dépenses			158 369.87 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>2022</b>	<b>-</b>	<b>55 018.61 €</b>
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>		<b>-</b>	<b>343 290.14 €</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2022		281 417.37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur	2022		300 043.91 €
Cumul des résultats			<b>581 461.28 €</b>
Affectation en réserve R 1068 sur	2023		<b>343 290.14 €</b>
Report en fonctionnement R 002 sur	2023		<b>238 171.14 €</b>

**BUDGET EAU**

Solde d'investissement de l'exercice	2022		26 087.99 €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP	2022		23 979.65 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2023		<b>50 067.64 €</b>
RAR Recettes			
RAR Dépenses			22 664.00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement	2022	-	<b>22 664.00 €</b>
<i>Pas de besoin de financement de la section d'investissement</i>			
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2022		30 634.40 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur	2022		411 816.90 €
Cumul des résultats			<b>442 451.30 €</b>
Affectation en réserve R 1068 sur	2023		- €
Report en fonctionnement R 002 sur	2023		<b>442 451.30 €</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>			
Résultat d'investissement de l'exercice	2022		25 881.76 €
Résultat d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP	2022	-	23 259.26 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2023		<b>2 622.50 €</b>
<i>RAR Recettes</i>			
<i>RAR Dépenses</i>			
Solde des restes à réaliser d'investissement	2022	-	<b>60 962.65 €</b>
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>			
		-	<b>58 340.15 €</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2022		23 050.96 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur	2022		26 827.34 €
Cumul des résultats			<b>49 878.30 €</b>
Affectation en réserve R 1068 sur	2023		<b>49 878.30 €</b>
Report en fonctionnement R 002 sur	2023		- €
			<b>- 8 461.82 €</b>

<b>BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES</b>			
Solde d'investissement de l'exercice	2022		20 592.60 €
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP	2022	-	25 274.45 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2023	-	<b>4 681.85 €</b>
<i>RAR Recettes</i>			
<i>RAR Dépenses</i>			
Solde des restes à réaliser d'investissement	2022		- €
<i>Besoin de financement</i>			
		-	<b>4 681.85 €</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2022		2 642.46 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur	2022		- €
Cumul des résultats			<b>2 642.46 €</b>
Affectation en réserve R 1068 sur	2023		<b>2 642.46 €</b>
Report en fonctionnement R 002 sur	2023		- €
			<b>- 2 039,39 €</b>

<b>BUDGET RESEAU DE CHALEUR</b>			
Solde d'investissement de l'exercice	2022		
Solde d'investissement antérieur reporté au 001 sur BP	2022		
Solde d'exécution cumulé d'investissement à reporter au 001 sur BP	2023		
<i>RAR Recettes</i>			
<i>RAR Dépenses</i>			
Solde des restes à réaliser d'investissement	2022		
<i>Besoin de financement</i>			
			- €

Résultat de fonctionnement de l'exercice	2022	-	4 787.55 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté au 002 sur	2022	-	18 665.05 €
Cumul des résultats		-	<b>23 452.60 €</b>
Affectation en réserve R 1068 sur	2023		- €
Report en fonctionnement <b>D 002</b> sur	2023	-	<b>23 452.60 €</b>
		<b>Manque</b>	<b>23 452.60 €</b>

#### Section Lafont Barlière :

\* en recette de fonctionnement 002 BP 2023 :

**26 902.98 €**

#### Section Noailly Lafond:

\* en recette de fonctionnement 002 BP 2023 :

**202.44 €**

#### Section Trémontet La Chadelle :

\* en recette de fonctionnement 002 BP 2023 :

**13 311.50 €**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 06 - VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la refonte de la fiscalité locale, la taxe d'habitation a été supprimée progressivement et n'appelle plus de délibération depuis 2020.

Toutefois, en application de l'article 1639 A du CGI, il est possible de fixer un taux d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. L'absence de ce taux TH dans une délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Considérant ce cadre réglementaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des taux d'imposition, à l'identique de 2022, soit :

- maintien du taux communal de TFPB 2021 soit **34.85%**
- maintien du taux communal 2021 de TFPNB communal soit **59.52 %**
- maintien du taux TH sur les résidences secondaires à hauteur de **10,10%**.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 07 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

#### BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
Total dépenses	1 711 447.61 €
Total recettes	1 711 447.61 €
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
Total dépenses	937 374.44 €
Total recettes	937 374.44 €

#### BUDGET PRIMITIF ANNEXES 2023

##### ➤ ASSAINISSEMENT (M49)

###### Section d'exploitation

Dépenses	99 721.80 €
Recettes	99 721.80 €

	<b>Section d'investissement</b>	
	Dépenses	498 000.00 €
	Recettes	498 000.00 €
➤	<b>EAU (M49)</b>	
	<b>Section d'exploitation</b>	
	Dépenses	600 000.00 €
	Recettes	600 000.00 €
	<b>Section d'investissement</b>	
	Dépenses	341 252.93 €
	Recettes	341 252.93 €
➤	<b>TRANSPORTS SCOLAIRES (M57)</b>	
	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Dépenses	28 200.00 €
	Recettes	28 200.00 €
	<b>Section d'investissement</b>	
	Dépenses	12 642.46 €
	Recettes	12 642.46 €
➤	<b>RESEAU DE CHALEUR (M4)</b>	
	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Dépenses	120 500.00 €
	Recettes	120 500.00 €
	<b>Section d'investissement</b>	
	Dépenses	465 000.00 €
	Recettes	465 000.00 €
➤	<b>FORET SECTIONALE LAFOND/ BARLIERE (M57)</b>	
	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Dépenses	41 384.00 €
	Recettes	41 384.00 €
➤	<b>FORET SECTIONALE NOAILLY/LAFOND (M57)</b>	
	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Dépenses	202.44 €
	Recettes	202.44 €
➤	<b>FORET SECTIONALE TREMONTET/LA CHADELLE (M57)</b>	
	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Dépenses	13 311.50 €
	Recettes	13 311.50 €

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**08 - CHOIX DES ORGANISMES DE PRETS POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT A BIESSE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de renouvellement des canalisations d'assainissement à Biesse, plusieurs organismes de financement ont été consultés afin de réaliser un emprunt sur le budget d'assainissement.

Il rappelle le détail des coûts du projet :

### **Dépenses :**

- Travaux : 244 691.34 € TTC
- Etudes, contrôles : 27 200 € TTC (estimation)
- Maîtrise d'œuvre : 15 000 € TTC (estimation)
- = coût maximum : **287 000 €**

### **Recettes :**

- Recettes prochainement perçues : subvention Agence de l'Eau : 55 435 € (premier versement en cours)
- Autres montants : 55 435 € (2<sup>ème</sup> partie) + 39 435 € (versements après la finalisation des travaux)
- FCTVA l'année d'après (environ 40 000 € ? à confirmer)

La contraction d'un prêt court terme est nécessaire pour permettre de payer les travaux à l'entreprise CHAVANY, précédemment retenue par délibération D2023-299 du 20/01/23, afin de laisser le temps de percevoir les recettes afférentes (FCTVA et subventions).

Sur présentation des différentes offres, les principales caractéristiques retenues du prêt-relais sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 130 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 3 ans à la date de versement des fonds

Objet du contrat de prêt : Préfinancement des subventions et du FCTVA

Il est précisé que le versement des fonds doit être effectué rapidement, au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale pour le prêt-relais de **130 000 €** sur 3 ans, en précisant que le taux d'intérêt correspond à **ESTER + 1,440 % l'an**, avec une base de calcul exact/360. Les échéances de paiement seront trimestrielles et le remboursement du capital in fine. Les remboursements anticipés seront autorisés à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

En complément, il y a lieu d'emprunter la somme complémentaire sur le long terme.

Le Maire présente les différentes offres et propose de retenir la formule « Aqua-prêt » émanant de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécifiquement prévue pour les collectivités publiques ayant ce type de projets en lien avec l'eau et l'assainissement dont voici les détails :

Ligne du Prêt : Aqua-prêt (PSPL) <b>Montant : 88 657 euros</b> Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
<b>Durée d'amortissement : 25 ans</b>
Périodicité des échéances : Trimestrielle <b>Taux d'intérêt annuel fixe : 3,59 %</b> Amortissement : Déduit (échéances constantes) Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation <b>Remboursement anticipé</b> : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **09 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DE BOIS**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de construction d'un hangar de stockage du bois, plusieurs bureaux d'études ont été consultés pour la préparation et la maîtrise d'œuvre.

Après analyse des offres par la commission et présentation au Conseil Municipal, il est proposé de retenir l'offre du cabinet FIGURAL, représenté par M. Bruno Salomon, pour un coût correspondant à un taux d'honoraires de 8% avec une mission complète, sur la base d'un budget de travaux de 400 000.00€ TTC.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **10 - LANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2022**

Monsieur René PERRIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le rapport de commission et indique le résultat des arbitrages budgétaires. Il propose d'allouer la somme globale de 123 000 € TTC sur le budget communal 2023 pour la voirie, comprenant :

- Voirie classique : 30 568 € HT (36 682.62 € TTC)
- Voirie forestière : 44 909 € HT (53 891.88 € TTC)
- PATA : 17 310 € HT (20 772 € TTC)
- ⇒ Soit **92 788.75 € HT (111 346.50 € TTC)**
- Reprise au pont du « Bout du Monde » (9 249.60€ TTC)
- Reprise du mur « Chapuis » (2 926.80€ TTC)

Monsieur PERRIER fait part du devis de l'entreprise THIVEND s'élevant à 92 788.75 € HT et indique les modalités de consultation appliquées, conformes au rehaussement du seuil de publicité à 100 000€ HT de travaux. D'autres entreprises vont être toutefois consultées afin d'établir un comparatif.

Au vu de ces éléments et compte tenu de la réception de l'accusé réception de la demande subvention du Département de la Loire, le Maire demande l'autorisation de lancer les travaux au plus vite en validant ces coûts et en suivant l'avis de la commission.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **11 - ETUDE POUR LA RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU**

Monsieur le Maire rappelle que, d'années en années, les ressources en eau s'amenuisent. En 2022, la commune de Belmont de la Loire a dû s'approvisionner auprès de VEOLIA en faisant intervenir des camions citernes afin d'alimenter la commune.

Outre les préconisations du schéma directeur de 2011 pour une interconnexion avec un réseau d'eau potable voisin (solution à long terme), il y a lieu de rechercher d'autres sources d'approvisionnement. Cette démarche nécessite de réaliser une étude de terrain.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette étude et sur la proposition du cabinet CPGF-HORIZON, pour un montant de 7 800 € TTC (6 500 € HT) pour la tranche ferme et 8 280 € TTC (6 900 € HT) pour la tranche optionnelle.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour le cumul des deux tranches, soit 16 080€ TTC.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **12 - PRESENTATION DU PROJET D'INSTALLATION D'UN SKATE PARK**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise LABROSSE, 2<sup>ème</sup> Adjointe, qui présente à l'assemblée un projet d'installation d'un Skate Park au plan d'eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'offre touristique et de loisirs. Il est cohérent avec la démarche de labellisation « Sport Nature » entamée par la commune.

Il correspond également aux critères d'éligibilité des financements proposés par l'Etat pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Madame LABROSSE précise qu'il a été approuvé par le Conseil Municipal des Enfants et qu'il est question de développer l'attractivité de la commune de Belmont de la Loire, surtout pour les jeunes.

Des devis sont présentés avec différentes structures.

Compte tenu de la nécessité de création d'une plateforme goudronnée, le coût total du projet est fixé à 50 000 € TTC. Le coût des structures de glisse s'élève à 35 988 € TTC selon le devis proposé par la société MERLOT – Wood-structure (37120 RICHELIEU).

D'autre part, afin de compléter le dossier de demande de subvention, il faut définir l'implantation exacte du projet (plusieurs possibilités envisagées, notamment vers le terrain de pétanque) et établir des conventions d'utilisation du Skate Park avec des organismes publics et/ou des associations. Madame LABROSSE fait part des accords déjà été recueillis.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour lancer ce projet et rappelle la condition d'octroi d'une aide financière publique avant tout engagement de cette opération.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13 - REGULARISATION CADASTRALE DE LA VOIRIE – CHEMIN DE LA VIAUDIÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une bande de terrain, d'une superficie totale de 87 m<sup>2</sup>, cadastrée AE398, située au lieu-dit « La Viaudière » appartient à la SCI MYLIE, établie à Belmont de la Loire.

Cette parcelle est affectée à l'usage public, elle fait partie intégrante de la voirie communale.

Aussi, il conviendrait, dans un premier temps, d'acquérir ce terrain pour un euro, puis, dans un second temps, de l'intégrer au domaine public communal.

Le Conseil Municipal se prononce.



**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **14 - VERSEMENT A L'OGEC POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE (2022-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la commune verse une subvention de fonctionnement à l'école privée Saint Christophe pour participer aux différents frais courants (fournitures scolaires, organisation de projets...), à l'équivalent de l'école publique, conformément à la convention signée avec l'OGEC, à la délibération du 31 mai 1991 et au contrat d'association entre l'Etat et l'école.

Le montant attribué étant supérieur à 23 000 €, cette subvention doit faire l'objet d'une décision distincte du vote du budget.



Après calcul détaillé du coût de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2022, le montant alloué par élève de l'école privée est arrêté à **809 €**, proratisé à l'effectif (64 élèves), soit **51 776 €**.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **15 - REGULARISATION COMPTABLE POUR LA VENTE D'UN VEHICULE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la fin du service funéraire votée le 25/11/2022, le corbillard a été vendu pour 200 € à un particulier.

Il y a lieu d'effectuer les écritures comptables suivantes pour encaisser la recette et sortir le bien de l'inventaire communal :

valeur au bilan du bien vendu	compte	21828	valeur	7 017,61
amortissements comptabilisés	compte		valeur	0,00
			valeur nette comptable du bien	7 017,61
			prix de vente	200,00 <i>(supérieur à zéro, sinon écritures non budgétaires)</i>

### 2° écritures d'ordre non budgétaires effectuées par la Trésorerie

débit néant	0,00	crédit néant	0,00
-------------	------	--------------	------

### 3° opérations budgétaires, mandats et titres à émettre par l'ORDONNATEUR plus ouverture automatique des crédits

	DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
<b>MANDAT à l'ordre du receveur</b> <i>(valeur nette comptable)</i>	042	675	7 017,61	77	775	200,00	<b>TITRE au nom de l'acheteur</b> <i>(opération réelle prix de vente)</i>
				042	7761	6 817,61	<b>TITRE au nom du receveur</b> <i>(moins valeur)</i>
			total			total	
			7 017,61			7 017,61	

  

	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
	chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant	
<b>MANDAT à l'ordre du receveur</b> <i>(moins valeur)</i>	040	192	6 817,61	040	21828	7 017,61	<b>TITRE au nom du receveur</b> <i>(valeur nette comptable)</i>
						0,00	
				024		-200,00	<b>ajustement du budget</b>
			total			total	
			6 817,61			6 817,61	

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **16 - DEVIS ET AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Gaylord MERCIER présente les prochains événements organisés par la municipalité.

Il alerte sur la nécessité de mieux diffuser les informations en amont et d'anticiper les différentes actions préparatoires afin d'assurer le bon déroulement des manifestations.

- Animation Vol des Cigognes le samedi 8 avril (animation de Pâques à l'arboretum)
- Inauguration du circuit de l'attaque du maquis le samedi 15 avril
- Prochain Conseil Municipal le vendredi 2 juin à 20h30
- Arrivée du Critérium du Dauphiné le 7 juin 2023. Prévision d'animations. Participation financière du Département annoncée à 16 000€ à laquelle s'ajouterait celle de la communauté de communes. Une réunion de préparation avec les associations aura lieu le 12 avril. Un courrier sera adressé aux artisans et entreprises pour leur proposer de présenter leurs activités ce jour-là.
- Festival des Férus le mercredi 5 juillet
- Exposition Guallino du 5 au 16 juillet (salle du plan d'eau)

- Musée mobile les 10,11 et 12 juillet
- Passage de la Flamme Ligérienne fixée au 8 octobre 2023